

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

PROCÈS-VERBAL

Conseil du Jeudi 13 Octobre 2022

Convocation en date du 6 Octobre 2022

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

Membres présents: Mme Nathalie BEDIER et Mme Laurence DAGUIN, Adjointes Mr Yves COURNE, Mme Clarisse GADBIN, Mme Solène GUERIN, Mr Julien LEBLANC, Mme Gaëlle LOUAISIL, Mme Martine PIQUET, Mr Anthony SABIN

Membres absents: Mr Franck POIRIFR

Membres excusés:

Secrétaire de séance : Mme Solène GUERIN

Ordre du jour :

- * Assurance statuaire: Nouveau contrat
- * Durée temps de travail fonction publique : 1607 heures
- * Devis espace Créatic
- * OGEC St Antoine de Ballots
- * Questions diverses

Ouverture de la séance 20h30

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 Septembre 2022

Acceptée à l'unanimité

N°2022-25: Assurance statuaire - Nouveau contrat

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurances statutaires, votre collectivité a donné mandant au CDG53.

Le marché a été attribué au groupement Siaci St Honoré/Groupama centre Manche pour une durée de 4 ans du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Les agents de la commune affiliés à la CNRACL au taux 6.08 %.

(prise en charge les indemnités journalières : 80%, sans franchise sauf franchise 30 jours de ferme en arrêt maladie ordinaire).

Acceptée à l'unanimité

N°2022-26 : Durée temps de travail fonction publique : 1607 heures

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 h hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours \times 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombres de jours travaillés	228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h
	Arrondi à 1600 h
+ la journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1607 heures

Acceptée à l'unanimité

Devis espace créatic

7 Jardinières dont les dimensions : 150 x 150 x 50 pour un montant 5 559, 27 € H.T. Le conseil demande au Maire de négocier auprès de la société.

OGEC St Antoine de Ballots

Suite au courrier du 14/09/2022, OGEC de St Antoine demande un entretien avec Mr le Maire. Pour info, la présidente de l'OGEC demande le financement des élèves de notre commune scolarisés à l'école de St Antoine.

Questions diverses:

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance Le Maire,

Solène GUERIN Pierrick GILLES